

CONJOINTE D'UN ALCOOLIQUE SORTANT DE L'HÔPITAL POUR UN SEVRAGE

Par Lily76400 Postée le 27/09/2023 05:06

Bonjour mon conjoint alcoolique vient de sortir de l'hôpital pour un sevrage qu'il a fait de son propre chef car je cite il veut sortir de cette merde. Il en avait déjà fait 2 et a recruté (je ne le connaissait pas à cette époque) Mais il désire que je lui prenne du pacific et de la bière sans alcool certes c'est sans alcool mais je me posais la question si ce n'était pas nocif par rapport au fait de garder le goût, l'habitude ? J'ai voulu lui dire que je n'étais pas trop pour, en lui expliquant ce qui me tracassait mais il me dit que je lui fait pas confiance. Et deuxième question, il est sous xanax (enfin c'est le générique) et je voulais savoir s'il le sera tout le temps ? Et quelle sont les étapes après l'hospitalisation et comment l'accompagner au mieux dans sa démarche sans pour autant passer pour le gendarme

Mise en ligne le 28/09/2023

Bonjour,

Vous nous indiquez que votre conjoint vient de sortir d'un sevrage hospitalier concernant une dépendance à l'alcool. Vous vous interrogez sur la pertinence du recours aux boissons non alcoolisées et ne savez quoi en penser. Enfin, vous souhaiteriez en savoir plus sur la durée du traitement post-sevrage et comment l'accompagner au mieux dans cette étape.

Il est positif que vous nous sollicitiez pour occuper une fonction aidante auprès de votre conjoint.

Le positionnement juste étant celui qui permet de rester à sa place tout en encourageant et accompagnant son proche. Pour illustrer plus précisément notre propos, nous vous transmettons en bas de page des conseils tirés de notre site internet.

En ce qui concerne les boissons non alcoolisées, votre mari cherche sans doute à compenser l'absence d'alcool sans se sentir complètement frustré ou pénalisé. Vous pouvez bien sûr, lui exprimer vos craintes du moment que cela contribue à des échanges constructifs.

Pour autant, il est le seul à pouvoir décider pour lui-même. Cette démarche impliquant une grande mobilisation de sa part, il est important d'être à son écoute et de respecter ce qui lui paraît faciliter ses efforts.

Vous souhaitez en savoir plus sur les traitements anxiolytiques. Cette famille de médicaments permet d'apaiser l'anxiété et l'angoisse qu'impliquent un sevrage sur le plan psychologique et émotionnel. Les prescriptions et durée des traitements ont été décidés dans un contexte bien précis pour soutenir ses efforts d'arrêt. Par conséquent, son médecin ou son addictologue seront en mesure d'évaluer les besoins de votre conjoint dans le cadre d'un suivi régulier.

S'il n'est prévu pas qu'il bénéficie d'un soutien individualisé après sa sortie, il serait souhaitable qu'il maintienne un lien avec une équipe en addictologie pour sécuriser la suite de son parcours.

Ce suivi peut s'effectuer dans Centres de Soins d'Accompagnement, de Prévention en Addictologie (CSAPA). Médecin addictologue, psychologue, infirmier accueillent toute personne désireuse d'être soutenue dans une démarche de gestion, d'arrêt ou de consolidation du sevrage.

De même, les proches qui, comme vous, s'interrogent et souhaitent être conseillés peuvent également solliciter un soutien dans ces mêmes lieux.

Les consultations y sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Si vous ou votre conjoint êtes intéressés, nous vous joignons en bas de page les coordonnées d'un CSAPA dans la ville que vous nous avez indiquée.

En attendant, si vous ressentez le besoin d'échanger autour de votre situation, vous pouvez contacter nos écoutants par téléphone au 0980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h à 2h. Également par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIV

CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE

3 Rue Henri Dunant
76400 FECAMP

Tél : 02 35 10 62 97

Site web : www.ch-fecamp.fr

Secrétariat : Lundi et Mardi 9h-19h, Mercredi, jeudi et vendredi 9h - 17h

Accueil du public : Consultations sur rendez-vous

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Comment aider un proche?